
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni le 5 mars 2010 sous la présidence de M. GOLFON Denis, Maire :

Absent excusé : ARCHENY Yves
Absente : DESBROSSE Florence.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/ORIENTATIONS BUDGETAIRES

-Après avoir pris note de l'état des résultats prévisionnels au 31/12/2009 qui seront approuvés définitivement au prochain conseil municipal, DEFINIT les priorités pour l'année 2010 :

*Programme FORET : solliciter auprès de l'ONF l'inscription par anticipation de la parcelle 1 pour les ventes 2010 et décide de soumettre au régime forestier les parcelles communales cadastrées ZA 114, 126, 128 et 130 au lieu dit « Sous les Bossues » en continuité de la parcelle forestière 39.

Ces décisions devant permettre d'entérier lors du vote du budget la réalisation d'une piste forestière parcelle 20.

*Envisager l'achat d'une tondeuse pour le service technique (voir si réparation possible de l'ancienne).

*Demander une étude dans le cadre de l'ATESAT pour la remise en état des murs de la voirie devant l'église.

*Faire établir des devis pour la réfection du hall de la mairie.

* Programme éclairage public : Autorise le Maire à signer la convention de mandat avec le SIE de l'Ain pour l'installation de points lumineux vers le parking de l'Eglise. Etudie pour une inscription au prochain programme départemental, l'extension de l'éclairage public au lieu dit « Le Rocher » ainsi qu'au carrefour de la Batteuse.

* Arrête les subventions à attribuer en 2010 : 50 euros par élèves pour les différentes associations des écoles primaires fréquentées par les enfants de Lalleyriat (activités extra-scolaires), Association des Jeunes du Poizat/Lalleyriat : 350 euros, Association Main dans la Main : 100 euros, Twirling le Poizat-Lalleyriat : 100 euros, Comité de Fleurissement Lalleyriat : 1050 euros, Entente sportive du Haut-Bugey : 100 euros, Ski Club Le Poizat : 100 euros, Les Folklories du Haut-Bugey : 350 euros.

* Participation à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustification : rétrère par délibération sa décision de se retirer de l'EID et de ne plus participer financièrement au programme de démoustification, CCAS de Lalleyriat : 1500 euros.

*Fiscalité 2010 : suite à la nouvelle loi des finances prend connaissance de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales sur lequel est déterminée la compensation - relais versée par l'Etat en 2010 en lieu et place de la taxe professionnelle, des simulations seront étudiées pour augmenter le produit attendu pour l'équilibre du budget.

2/DENEGEMENT

- PREND une délibération pour régulariser le nombre d'heures supplémentaires effectué par l'agent communal au cours de l'hiver 2009/2010 (dépassement du contingent mensuel autorisé).

3/INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

- DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil à Mme Brigitte Nouguier, nouvellement nommée au poste de Trésorier à Nantua.

.../...

4/CDDRA

- Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Haut-Bugey prévu pour entrer dans sa phase opérationnelle début 2011, AUTORISE le Maire à positionner la commune pour l'inscription d'un projet d'aménagement d'un parcours piétonnier autour de l'étang susceptible d'être réalisé dans les 6 ans à venir.

5/LOCATION T3 SUD MAIRIE

- EST INFORME de la libération au 1^{er} mars 2010 par les locataires du T3 sud mairie pour raisons professionnelles.

6/ELECTIONS REGIONALES

- ARRETE la composition du bureau de vote pour les élections des 14 et 21 mars 2010.

7/DIVERS

- Est informé de la mise en place par le Conseil Général de l'Ain d'une cartographie informatisée de l'ensemble des dessertes effectuées dans le cadre des transports scolaires du Département, chaque commune devra préciser les points d'arrêts et les circuits existants sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOLFON Denis.

